



Communauté
de Communes
Seine-Austreberthe

BP 11

76480 St-Pierre-de-Varengeville

Communauté de Communes « Seine-Austreberthe »

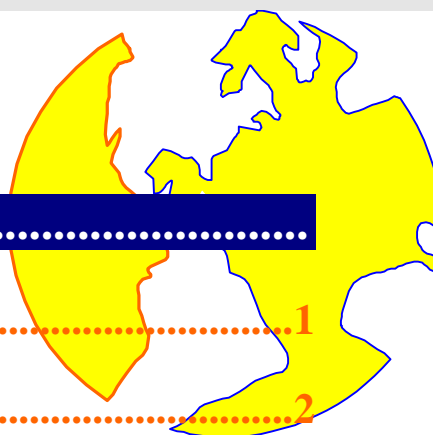
Rapport d'activités



Année 2007

septembre 08

Table des Matières



Bilan d'activités

Le Territoire1

Les Statuts.....2

Les Actions.....5

** en matière de voirie.....5*

** en matière de tourisme.....5*

** en matière de développement économique.....6*

** en matière d'aménagement de l'espace.....7*

** en matière de logement et de cadre de vie.....8*

** en matière de sport.....8*

Fonctionnement de la Communauté9

** Le Conseil.....9*

** Le Bureau.....11*

** Les Commissions.....12*

** Le Personnel.....13*

** Organigramme14*

** Données du Compte administratif 2007.....15*

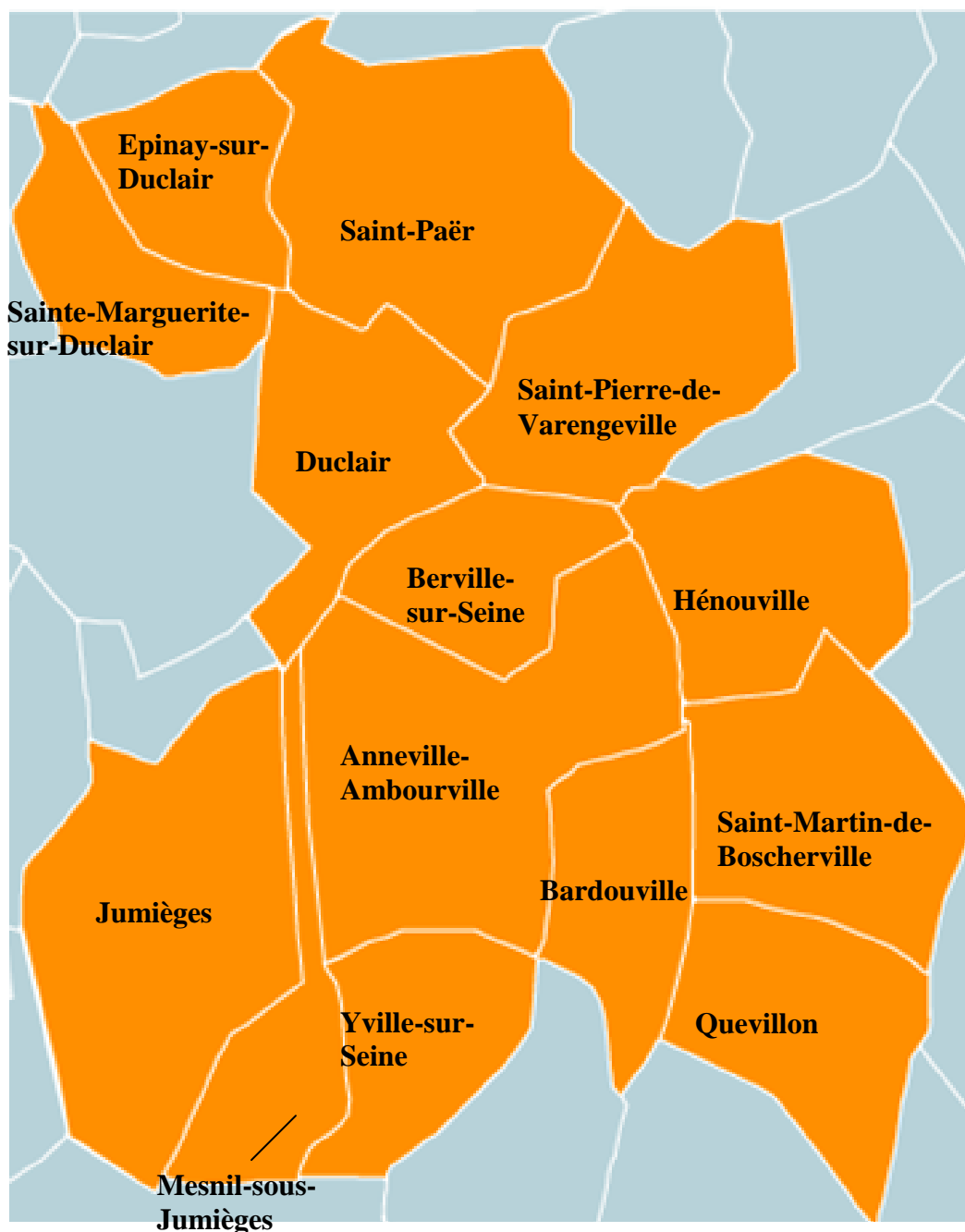
1^{ère} partie :

LE TERRITOIRE

Bilan d'Activités

Le Territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Communauté de Communes « Seine-Austreberthe » comprend 14 des 17 communes du Canton de Duclair, pour une population totale de 18 279 habitants:



2^{ème} partie :

LES STATUTS

Les Statuts (version valable jusqu'au 31/12/2007)

ARTICLE 1er :

En application des articles L.5214.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est créé une communauté de communes entre les communes de :

**ANNEVILLE-AMBOURVILLE
BARDOUVILLE
BERVILLE-SUR-SEINE
DUCLAIR
EPINAY-SUR-DUCLAIR
HENOUVILLE
JUMIEGES
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES
QUEVILLON
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
SAINT-PAER
SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR
YVILLE-SUR-SEINE**

ARTICLE 2 :

Cette communauté est appelée :
COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE-AUSTREBERTHE

ARTICLE 3 :

Le siège de la communauté est situé à la mairie de DUCLAIR.

ARTICLE 4 :

La communauté est créée pour une durée indéterminée.

ARTICLE 5 :

Les compétences exercées par la Communauté sont les suivantes :

- **Aménagement de l'espace**

Elaboration et approbation d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement.

Participation de la Communauté de Communes à une démarche d'adhésion à un Pays.

Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale.

Participation au dispositif de numérisation des cadastres communaux et mise en œuvre d'un système communautaire d'information du territoire.

- **Développement économique**

- 1. Création, extension, reprise, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités économiques, aménagement des voies d'accès et de liaison compris ;*

Sont d'intérêt communautaire les sites d'activités suivants : la zone d'activités au lieudit « Le Chêne-Bénard » à Anneville-Ambourville : parcelles n°676, 145, 148, 149, 150 ; le terrain communal au lieudit « les Monts » à Duclair ; la zone d'activités du « Chemin de Villers » et la zone artisanale du « chemin de la Briqueterie » à St Pierre de Varengueville.

Reconversion de zones d'activités économiques existantes ;

Création de réserves foncières pour accueillir de futures zones d'activités ou étendre les zones d'activités existantes ;

sont exceptées, sauf demande expresse de la commune concernée, les opérations justifiées par le transfert ou l'extension sur le territoire d'une même commune d'activités existantes à la date de l'approbation des présents statuts.

- 2. Reconversion et mise en valeur de friches industrielles reconnues d'intérêt communautaire. La reconversion de la friche SEPRON à Duclair est d'intérêt communautaire.*

- 3. Soutien aux actions en faveur de l'insertion et de la formation des demandeurs d'emploi.*

- 4. Participation à des manifestations qui contribuent au développement de l'identité du territoire.*

- **Création, aménagement et entretien de la voirie**

Création, aménagement, entretien et renforcement de la voirie communale de fil d'eau à fil d'eau, à l'exception des chemins ruraux et des lotissements à créer (en cours et à venir).

Les modalités d'exercice de cette compétence sont déterminées dans une charte d'intervention annexée aux présents statuts.

- **Politique du logement et du cadre de vie**

Elaboration, réalisation d'un programme local de l'habitat et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Création de réserves foncières dans le cadre du PLH.

- **Tourisme**

Etablissement d'un schéma de développement touristique et mise en œuvre des actions retenues par ce schéma.

Actions de promotion et réalisation de petits équipements concourant au développement économique et touristique de la Communauté.

Maintenance des itinéraires de randonnées.

Aide à la réhabilitation de bâtiments communaux en hébergements touristiques.

- **Sport**

Participation au dispositif Ludisports en partenariat avec le Conseil Général.

ARTICLE 6 :

La Communauté est administrée par un conseil de communauté composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de :

Un siège minimum par commune augmenté d'un siège par tranche démographique, déterminée sur la base du quotient entre la population totale et le nombre de communes.

Le nombre d'habitants retenu est celui de la population totale de chaque commune tel qu'il résulte du dernier recensement général ou complémentaire dûment homologué.

Chaque conseil municipal élit autant de délégués suppléants qu'il dispose de sièges au Conseil de communauté.

ARTICLE 7 :

Le Conseil de communauté élit en son sein un bureau composé de :

1 président

2 vice-présidents

1 secrétaire

1 membre par commune non représentée par le Président, les vice-présidents et le secrétaire.

ARTICLE 8 :

Le Conseil de communauté fixe les recettes de la Communauté nécessaires à l'exercice de ses compétences en application des dispositions de l'article L.5214.23 du code général des collectivités territoriales.

Il institue une taxe professionnelle de zone sur les zones d'activités communautaires.

ARTICLE 9 :

La Communauté peut adhérer sur simple délibération de son conseil à tout EPCI et notamment un syndicat mixte...

ARTICLE 10 :

Les fonctions de receveur de la Communauté sont exercées par le Comptable du Trésor de Duclair.

ARTICLE 11 :

Les présents statuts seront annexés aux délibérations des conseils municipaux les ayant adoptés.

ARTICLE 12 :

Au vu de l'évolution de la communauté de communes, ses statuts pourront faire l'objet d'une révision, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

3^{ème} partie :

LES ACTIONS

Les Actions

La Voirie

Quelques réalisations



Anneville-Ambourville :

Route du Colombier

Bardouville :

Rue de la Grande Ferme et Chemin de la Cavée

Berville-sur-Seine :

Rue du Vivier

Duclair :

Chemin des Londettes, Route de la Déchetterie, Rue Maupassant et Rue Flaubert

Epinay-sur-Duclair :

Route de Dampont

Hénuville :

Allée des Primevères et Rue du Hamel

Jumièges :

Route du Conihout

Mesnil-sous-Jumièges :

Rue de l'Eglise

Sainte-Marguerite-sur-Duclair :

Route de la Boudinière

Saint-Martin-de-Boscherville :

Chaussée Saint Georges et Rue des Maisons Fleuries

Saint-Paër :

VC 1 Route de Villers, VC3 La Queue du Chien et Ancienne Route de Rouen

Saint-Pierre-de-Varengeville :

Route du Val, Route des Broches, Route de Candos, Route de Villers et Rue de l'Anerie

Yville-sur-Seine

Accès salle polyvalente

En 2007, la Communauté de Communes a réalisé un programme de voirie d'environ 625 000 € TTC répartis comme suit : Lot 1 enrobés, entreprise Asten : 463 000 €, lot 2 coulis, entreprise Colas : 162 000€.

Le Tourisme

• Aide à la réhabilitation de bâtiments communaux en hébergements touristiques



En 2007, la commune de Jumièges a reçu une aide de la Communauté de 12 052€ pour la 4^{ème} année consécutive, au titre de la réhabilitation de son ancien presbytère en gîte rural.

Ce gîte trois épis, capable de recevoir jusqu'à 15 personnes, rencontre un vrai succès depuis son ouverture en octobre 2005.

- **Maintenance des itinéraires de randonnées**



Cette année encore, respectant les engagements pris lors de la signature en 2003 d'une convention annuelle tripartite avec le Comité Départemental du Tourisme de Seine-Maritime et l'association Bateau de Brotonne, notre Communauté a mandaté le chantier d'insertion du Bateau de Brotonne pour entretenir et veiller au bon état général de nos sentiers de randonnées. Cette opération, financée à hauteur de 1 400 € par le Département, s'élève à 6000 €.

- **Subventions aux Offices de Tourisme**

En 2007, le Conseil de Communauté a reconduit la subvention de 1 500 € versée aux offices de tourisme de Duclair et Jumièges et à l'A.T.A.R. de Saint-Martin-de-Boscherville au titre de leur action de promotion du territoire « Seine-Austreberthe ».



Maison du Tourisme de Duclair

Le Développement Economique

- **Zone d'activités « Le Chêne Bénard » à Anneville-Ambourville**



ZA "Le Chêne Bénard"

En 2007, la CCSA a sollicité l'intervention d'entreprises afin d'assurer l'entretien de sa zone d'activités située à Anneville-Ambourville.

Ainsi courant juillet, Monsieur DUPARC est intervenu pour une opération de broyage sur les parcelles cessibles pour un montant de 721,19 €. En août et septembre, Brotonne Services a réalisé l'entretien des espaces verts pour un coût total de 1 171,25 €.

- **Reconversion de la friche industrielle Seprom**

La reconversion de l'ancienne friche Seprom de Duclair est un projet majeur de notre Communauté qui se décompose en 3 tranches. Les 2 premières, achevées, concernaient l'aménagement d'un parc paysager. La 3^{ème} tranche intéresse la partie constructible du terrain. Après de nombreuses études demandées par les services de l'Etat et avec son accord, la Communauté de Communes a fait procéder à la démolition de la



cheminée et du bâtiment adjacent.

Une parcelle d'une superficie d'environ 1 120 m² a été cédée à la SCP Vétérinaires Seine Austreberthe en vue de la construction d'une clinique, ouverte depuis fin 2007.



- **Insertion**

Comme chaque année, la CCSA a renouvelé son soutien aux chantiers d'insertion de la MJC de Duclair et du Bateau de Brotonne en attribuant à ses communes membres une enveloppe de 800 € pour utiliser les services de l'une ou l'autre de ces associations. Elle a, en outre, reconduit la subvention de fonctionnement de 4 000 € allouée à la MJC de Duclair.

- **Participation à des manifestations qui contribuent au développement de l'identité du territoire**

Le 9 septembre 2007, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) organisait au départ du château d'Yville-sur-Seine sa traditionnelle Journée de la Randonnée. Pour cette occasion, la Communauté de Communes « Seine-Austreberthe » a décidé de contribuer à la manifestation en offrant l'apéritif normand aux randonneurs présents.



L'Aménagement de l'Espace

- **Participation à une démarche d'adhésion à un Pays**

L'étude de définition du Pays comporte trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic
- Phase 2 : Charte de territoire
- Phase 3 : Programme d'actions

En 2006, les Communautés de Communes de Caux-Austreberthe, Seine-Austreberthe, de la COMTRY et du Plateau Vert ont validé le diagnostic sur l'opportunité de la constitution en Pays et décidé de poursuivre la démarche par la réalisation de la charte de Pays.

En 2007, 2 sessions de groupes de réflexion ont été organisées en vue de l'élaboration de cette future charte, suivant les thématiques suivantes :

- Services et Cadre de vie
- Tourisme et Environnement
- Développement économique et Emploi
- Aménagement du Territoire, Transport et Habitat.

- **Système d'Information du Territoire**

En 2007, la CCSA en collaboration avec le PNRBSN a poursuivi son objectif d'amélioration du Système d'Information du Territoire communautaire en mettant en œuvre la 3^{ème} phase de sa programmation.

Cette troisième phase consiste en l'intégration de données sur les réseaux (adduction en eau potable, assainissement collectif et chemins de randonnées) pour un coût total de 86 588 € dont 50 % à la charge de la Communauté de Communes « Seine-Austreberthe ». Un premier acompte de 20 000 € a été versé en 2007.

Cet outil, permettant une consultation simple et efficace des données cadastrales est mis à la disposition de chaque commune membre de la Communauté.

Politique du logement et cadre de vie

- **Elaboration, réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH) et d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).**

Le PLH adopté en 2002 par le Conseil de Communauté prévoyait la création d'environ 25 logements sociaux par an. Or, constatant que les projets individuels des communes sont nettement inférieurs à ces objectifs, le Conseil de Communauté a choisi de soutenir financièrement ces projets de création. C'est pourquoi, une aide respective de 16 500 € et 7 500 € a été versée à la commune de Bardouville pour la réalisation de son lotissement locatif (11 logements) et à Seine Manche Immobilière pour la création de 5 logements sociaux sur la commune de Saint-Pierre-de-Varengueville.

- **Création de réserves foncières dans le cadre du PLH**

En 2007, la CCSA et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ont cofinancé une étude d'un montant de 30 000 € ayant pour but la mise au point d'une stratégie foncière. Cette étude visait à *identifier* les besoins fonciers induits par les projets de développement de la Communauté, *dresser* un inventaire qualitatif du foncier mobilisable dans le périmètre communautaire pour la réalisation des objectifs de développement et *confronter* l'offre et le besoin foncier pour proposer un programme d'intervention prioritaire. L'étude achevée, la Communauté de Communes et l'EPFN disposent de tous les éléments leur permettant de bâtir une Convention d'Action Foncière intercommunale qui serait un des instruments de mise en œuvre de la stratégie foncière.

Le Sport

- **Ludisports 76**



© Département 76

Pour l'année 2007/2008 358 enfants se sont inscrits sur 1 264 enfants scolarisés dans les quatorze communes de la Communauté de Communes « Seine-Austreberthe », soit près d'un élève sur trois.

Ils sont encadrés par onze éducateurs permanents, diplômés d'état, répartis sur 29 créneaux horaires.

Une nouvelle activité a été proposée cette année et testée, pour la première fois, par les

enfants de la commune de Bardouville : la course d'orientation.

Pour l'année 2007-2008, 49 séances ont été annulées sur 879 séances prévues initialement, soit 5,6% seulement. Cela reste globalement assez faible.

4^{ème} partie :

***FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNAUTE***

Fonctionnement de la Communauté

Le Conseil

Chaque commune est représentée au sein du Conseil par 2 à 5 conseillers municipaux, en fonction de son nombre d'habitants. Le Conseil de Communauté compte ainsi 36 délégués. Il vote le budget, élit le Bureau et - à quelques exceptions près - vote toutes les décisions.

• Compte rendu des séances du conseil

SEANCE DU 17 MARS 2007

- Débat d'orientation budgétaire

Approbation des orientations budgétaires proposées par la Commission des Finances.

- Modification des statuts

Approbation des modifications de la rubrique « Création, aménagement et entretien de la voirie » de l'art. 5 des statuts de la CCSA.

- Missions facultatives du Centre de Gestion

Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

- Dispositif Ludisports

Remboursement des frais de déplacement des éducateurs de 5 à 70 Kms sur la base de 0,20 €/Km à compter du 1^{er} janvier 2007.

- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Décision de déléguer au Bureau le renouvellement de la ligne de trésorerie expirant le 27 mars 2007.

SEANCE DU 31 MARS 2007

- Compte administratif 2006 (C.A.) – Compte de gestion et affectation du résultat

Adoption du C.A. 2006 et constatation des identités de valeur du C.A. 2006 avec les indications du Compte de Gestion relatif aux réalisations de 2006.

- Vote du budget primitif 2007 (BP) et des taux d'imposition

Adoption du BP équilibré en fonctionnement à 1 352 045 € et en investissement à 2 890 036 € et des taux d'imposition 2007: Taxe d'habitation : 1,18%, TF (bâti) : 2,24%, TF (non bâti) : 3,72% et Taxe professionnelle : 1,12% et Taxe prof. de zone : 11,20%.

- Budgets annexes

Adoption du CA 2006 et du BP 2007 de la ZA « Le Chêne Bénard » et création du BP 2007 du Lotissement Seprom.

- Insertion : subvention aux associations

Reconduction de la subvention de 4 000 € à la MJC de Duclair et remboursement à Bateau de Brotonne et à la MJC, sous forme de subvention, des services rendus dans le cadre de leur chantier d'insertion.

- Achat d'un photocopieur

Acquisition d'un photocopieur d'un montant de 6 170,16 € TTC auprès de la société NRG.

SEANCE DU 21 MAI 2007

- Réédition du dépliant de randonnées

Décision de confier la réédition du dépliant de randonnées en 25 000 exemplaires à Imprimerie Nouvelle pour un montant de 1 668,42 € TTC et de solliciter l'aide du Département et du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

- Journée de la randonnée 2007

Approbation d'une participation financière de la CCSA à l'apéritif normand organisé dans le cadre de la journée de la randonnée 2007.

SEANCE DU 18 JUILLET 2007

- Recrutement d'un agent non titulaire

Création au 1^{er} sept. 2007, d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème}

classe à 28h et signature d'un contrat à durée déterminée de 6 mois pour le recrutement d'un agent non titulaire.

- Reconstitution du dispositif Ludisports

Reconstitution du dispositif Ludisports pour l'année scolaire 2007/2008 et de l'adhésion à 15 € par enfant quelle que soit la date d'inscription.

- Cession d'une bande de terrain supplémentaire sur le site Seprom

Vente d'une parcelle de terrain complémentaire (83m²) au profit de la clinique vétérinaire de Duclair au prix de 30 € HT le m². Le Conseil décide que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

- Plan d'aménagement du lotissement Seprom

Décision de retenir la variante de l'avant-projet pour un coût d'objectif de 498 500 € HT qui présente les avantages suivants :

↳ 429 m² de surfaces cessibles supplémentaires

↳ une économie de 110 000 € HT sur les travaux de viabilisation.

- Composition du Conseil de Développement et modalités de fonctionnement de la structure porteuse du futur Pays

Validation du « projet de stratégie de développement pour un Pays ». Approbation de la composition du conseil de développement et du système de représentation égalitaire au sein de la structure porteuse du futur Pays. Le conseil décide le principe de la création d'un syndicat mixte qui aura vocation à élaborer le SCOT sur un périmètre soit limité au territoire du futur Pays soit élargi en tout ou en partie aux pays mitoyens.

Adoption du mode de calcul de la contribution de chaque collectivité adhérente au budget de fonctionnement du futur Pays suivant :

* 50% au prorata de la population

* 50% au prorata du potentiel fiscal de la collectivité.

- Entretien des espaces verts de la ZA « Le Chêne Bénard » à Anneville-Ambourville

Décision de confier à l'association Brotonne Service l'entretien annuel des espaces verts de la ZA du Chêne Bénard d'un montant de 1 566 €.

- Mise en place d'une signalétique touristique

Acquisition de mobilier de signalétique touristique auprès de LACROIX SIGNALISATION pour un montant HT de 23 079,18 €. Demande d'aide au Département sous forme de subvention et d'autorisation d'engager l'opération par anticipation.

- Mise en place d'une signalétique d'entrée et de sortie de territoire

Acquisition de mobilier de signalétique afin de marquer les entrées et sorties du territoire de la Communauté auprès de l'ONF, pour un montant HT de 39 000 €.

- Equipement du secrétariat

Acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante couleur auprès de la société CERIG pour un montant TTC de 2 725,68 €, de mobilier auprès de la CAMIF pour un montant TTC de 1 209,16 € et de téléphones auprès de DARTY pour 189,70 € TTC.

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2007

- Programme 2008 de voirie

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux du programme 2008 de voirie au BE Techniroute pour un montant HT de 19 250 €.

- Compétence voirie : PV de mise à disposition de la voirie communale

Approbation du procès-verbal de mise à disposition de la voirie communale à établir avec chaque commune membre.

- Compétence voirie : convention de gestion

Approbation de la convention de gestion par laquelle la CCSA confie à ses communes membres la gestion du petit entretien courant des chaussées.

- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Décision de créer, à compter du 1^{er} janvier 2008, un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h pour assurer des tâches administratives d'exécution.

- Acquisition des locaux de l'ancienne DDE

Décision d'acquérir les locaux de l'ancienne subdivision de la DDE, situés rue Guy de Maupassant à Duclair sur une parcelle d'une superficie de 2 236 m², au prix de 257 850 € destinés à accueillir le siège de la Communauté.

Décision de réaliser un emprunt de 200 000 € destiné à assurer une partie du financement de l'acquisition de ce bien immobilier.

- Participation à des manifestations

Délégation au Bureau pour accorder annuellement en fin d'exercice budgétaire, une subvention au regard des différentes sollicitations de l'année en cours.

- Aide à la création de logements sociaux

Versement d'un fonds de concours d'un montant de 16 500 € à la commune de Bardouville pour contribuer à la réalisation de son lotissement locatif. Attribution d'une subvention de 7 500 € à Seine Manche Immobilière pour la création de 5 logements sociaux à St-Pierre-de-Varengeville.

- Inopinés d'extension sur la ZA «Le Chêne Bénard»

Remboursement au SIERG de la Boucle d'Anneville de la part du coût des travaux inopinés d'extension restante à sa charge qui s'élève à 4 253,38 €.

- Projet d'EHPAD

Engagement d'une procédure visant à modifier, avant le 31/12/07, les statuts de la Communauté de Communes « Seine-Austreberthe » pour prendre la compétence « EHPAD ». Le Conseil accepte de s'associer avec la COMTRY pour engager en commun le projet de création d'un EHPAD sur le canton de Duclair.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2007

- Projet de création d'un EHPAD : modification des statuts

Décision d'élargir les compétences de la Communauté à la « conduite, seule ou en partenariat avec d'autres EPCI, du projet

de création d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Le Bureau (au 31/12/07)

Le Bureau est composé :

- d'un Président : Bernard LEGER (Saint-Pierre-de-Varengeville)
- d'un 1^{er} Vice-Président : Robert CINTUREL (Anneville-Ambourville)
- d'un 2nd Vice-Président : Loïc JOLY (Duclair)
- d'un secrétaire : Valère HIS (Saint-Paër)
- Claude THOMAS-DIT-DUMONT (Bardouville)
- Nicole BASSELET (Berville-sur-Seine)
- Denise CARPENTIER (Epinay-sur-Duclair)
- Jacques DAMIEN (Hénouville)
- Joëlle TETARD (Jumièges)
- Yannick DECONIHOUT (Mesnil-sous-Jumièges)
- Jean-Pierre PETIT (Quevillon)
- Patrick SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair)
- Hubert SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville)
- François LE GALLO (Yville-sur-Seine)

Le Bureau étudie les projets proposés par les commissions et donne un avis au Conseil. Il peut, sur délégation du Conseil, voter des décisions. En 2007, les membres du Bureau se sont réunis dix fois : 09 janvier, 13 février, 09 mars, 05 et 12 avril, 21 mai, 04 juillet, 11 septembre, 17 octobre, 14 décembre.

Les Commissions

Commission « Développement touristique » 03/05, 18 et 19/07, 12 et 20/12/2007

Lors de la réunion du 03 mai, la commission a souhaité la réédition du dépliant de randonnées de la Communauté. Elle a également étudié l'itinéraire retenu pour la mise en place d'une variante à la Route des Fruits sur la rive gauche et émis un avis favorable à l'aménagement d'un panorama sur la commune de Jumièges. Le 18 juillet, la commission a procédé à l'analyse des offres dans le cadre de la mise en place d'une signalétique communautaire et a proposé de retenir l'entreprise LACROIX Signalisation pour le lot signalétique touristique et l'ONF pour le lot signalétique d'entrée et de sortie de périmètre communautaire. Enfin, les 19 juillet et 20 décembre, le Comité Départemental du Tourisme puis le service Tourisme du Département sont venus présenter la politique de développement du Département et ses actions pour la Vallée de Seine ainsi que les orientations du prochain plan départemental du tourisme. Le 17 décembre le groupe de travail dédié au projet d'aménagement d'un panorama à Jumièges s'est réuni pour la 1^{ère} fois.

Commission d'Appel d'Offres

Composée de 6 membres, la commission d'Appel d'Offres s'est réunie 3 fois en 2007 : le 06 février pour l'ouverture des plis du programme 2007 de renforcement des voies communales ; le 22 février pour le jugement et le classement des offres dudit programme et le 04 juillet pour l'avenant n°1 au marché de travaux de désamiantage, de démolition et de dépollution de la friche Seprom à Duclair.

Commission « Communication » - 27/09, 08/11 et 06/12/2007

Le rôle essentiel de la commission Communication est l'élaboration du bulletin d'information annuel de la Communauté. Le bulletin d'information n°8 (sorti en début d'année 2008) retrace les actions de la communauté pour les années 2006 et 2007.

Commission « Voirie » - 19/03, 02/10 et 11/12/2007

La commission voirie a pour rôle d'étudier les demandes des communes en matière de travaux, en fonction de l'enveloppe qui leur est attribuée chaque année. Ces demandes sont soumises au maître d'œuvre qui établit un chiffrage estimatif. Selon le coût estimé des travaux les communes classent par ordre de priorité les voies à réaliser. Au final, la commission voirie est en mesure de proposer au Conseil de Communauté un programme de voirie pour l'année suivante. En 2007, les membres de la commission se sont retrouvés 3 fois pour faire un point sur les travaux en cours. Les deux rapporteurs ont procédé à la réception des travaux du programme 2007 de voirie le 09 novembre.

Comité de pilotage « Ludisports 76 » - 21/06 et 11/12/2007

Ce comité de pilotage a été mis en place pour faciliter le suivi et la gestion du dispositif Ludisports, débuté le 12 janvier 2004. Il se réunit deux fois généralement au cours de l'année pour effectuer un bilan de la session passée et préparer la suivante.

Commission « Logement » - 04/05, 16/07 et 22/10/2007

Au cours de ces trois réunions, les membres de la commission « Logement » ont travaillé sur l'élaboration d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une convention d'action foncière en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Commission « Développement Economique » - 10/05/2007

La commission Développement Economique ne s'est réunie au complet qu'une fois en 2007. En revanche, les comités de pilotage constitués d'une part pour étudier l'avant-projet de la zone d'activités « Les Monts » à Duclair et d'autre part, suivre les travaux de réhabilitation de l'ancienne friche Seprom de Duclair se sont retrouvés une fois pour le premier et sept fois pour le second.

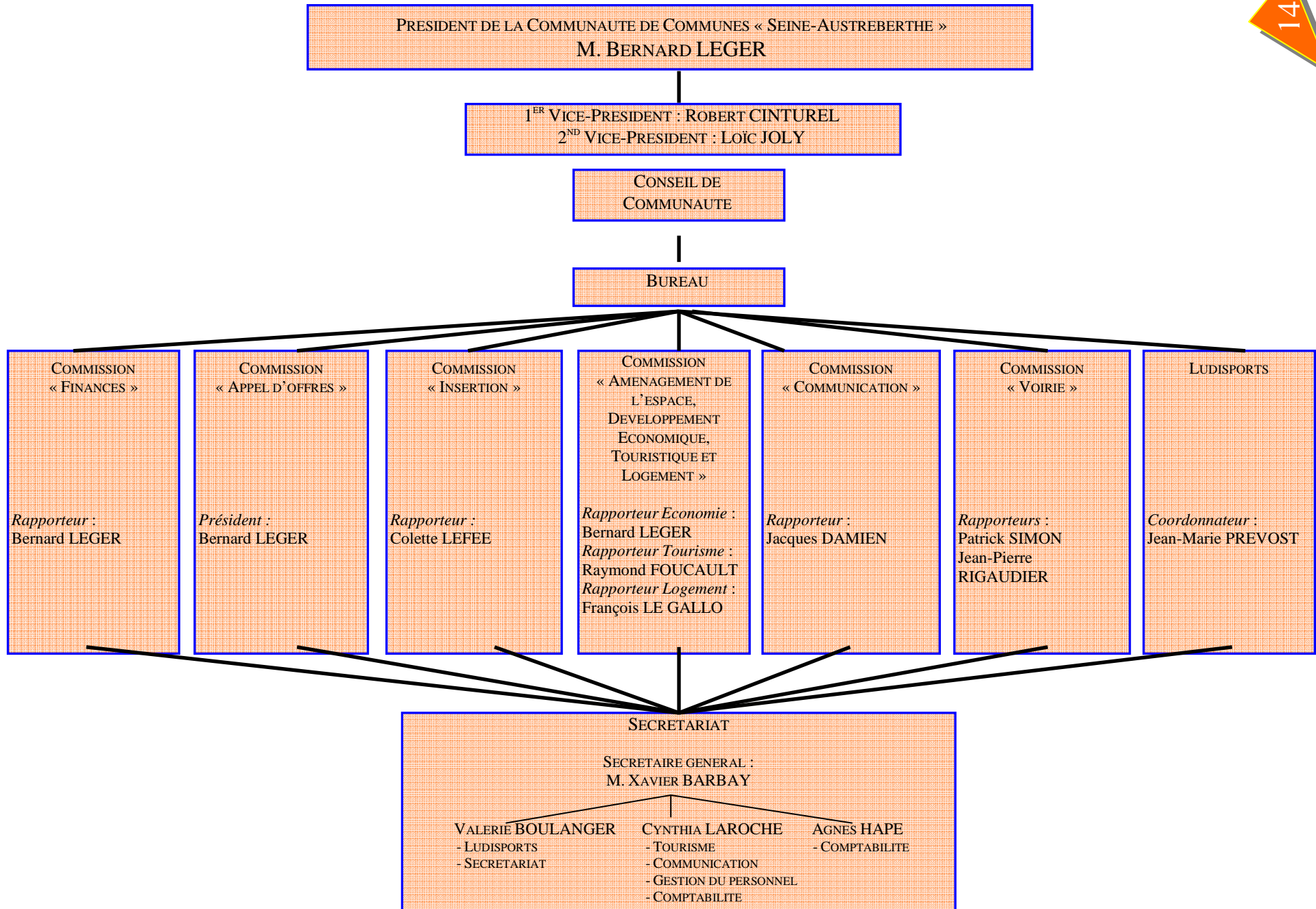
Comité de pilotage « Pays » – 17/01, 02/05, 02/07 et 17/09/2007

Après avoir validé en 2006 le diagnostic de territoire, le comité de pilotage de l'étude « Pays », qui s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2007, a travaillé à l'élaboration de la charte du Pays. Les membres de ce comité de pilotage se sont appuyés sur les réflexions de 4 groupes de travail thématiques qui se sont réunis en juin et en septembre.

| *Le Personnel*

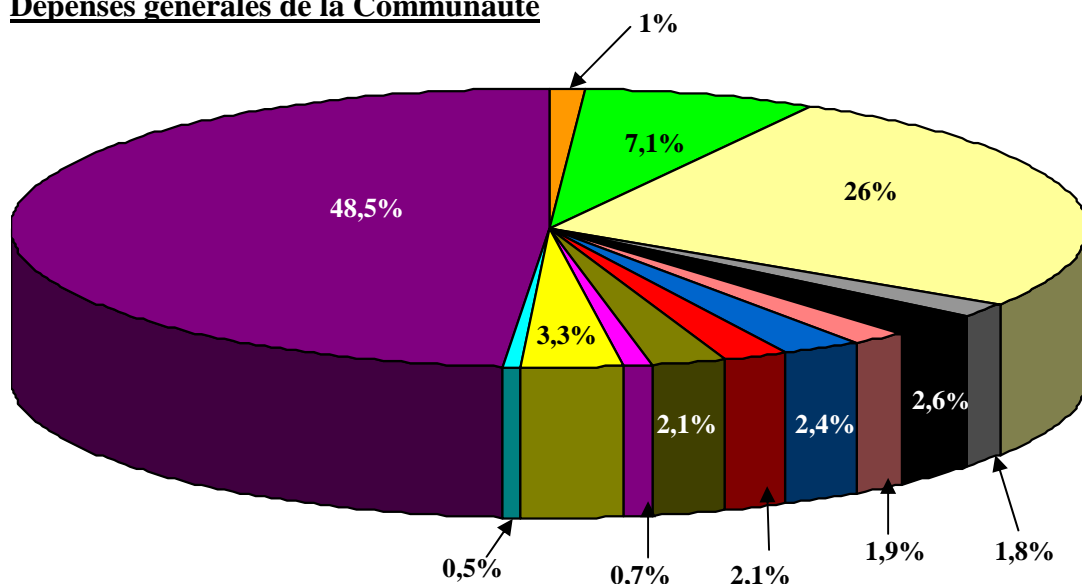
Le secrétariat de la Communauté compte quatre agents :

- un rédacteur titulaire (19h30),
- un adjoint administratif territorial 1^{ère} classe titulaire (35h)
- un adjoint administratif territorial 2^{ème} classe non titulaire recrutée pour 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2007 (28h)
- un agent sous Contrat Emploi Consolidé qui terminait au 31 décembre 2007 sa cinquième et dernière année de contrat (33h).



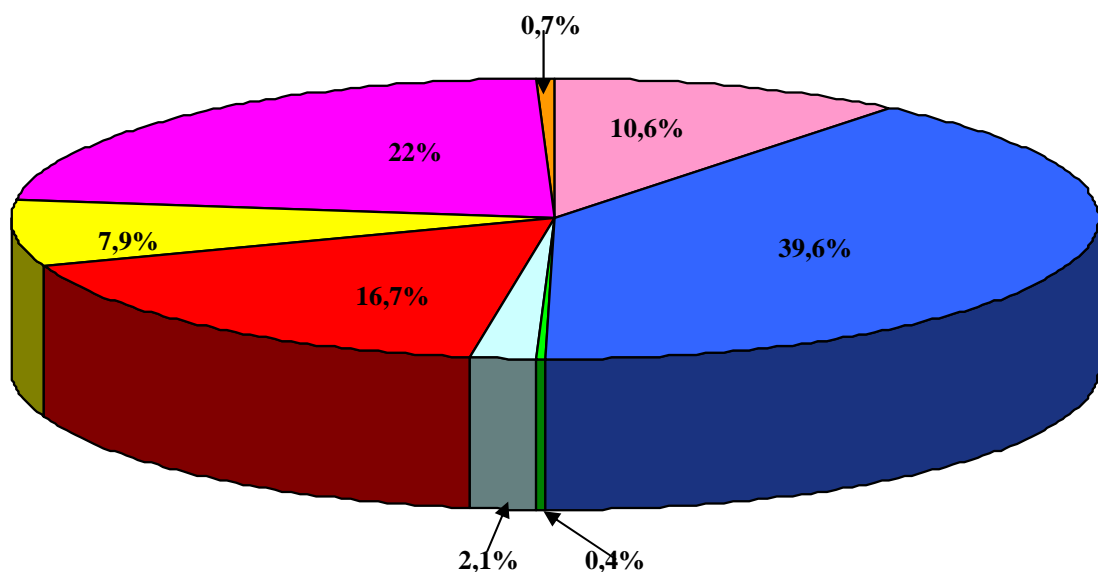
Données du Compte administratif 2007

• Dépenses générales de la Communauté



Administration générale :	20 097 €	Développement économique :	26 943 €
Charges de personnel :	80 790 €	Autres charges de gestion :	7 778 €
Dotation aux amortissements :	294 915 €	Pays :	37 136 €
Numérisation cadastrale et SIT :	21 168 €	Participations diverses :	6 212 €
Logement :	24 000 €	Voirie :	550 119 €
Tourisme :	24 091 €	Insertion :	11 400 €
		Ludisports :	29 256 €

• Recettes générales de la Communauté



Subventions :	223 775 €	FCTVA* :	106 326 €
Produit des 4 taxes :	529 407 €	Amortissement :	294 915 €
DGF* :	141 590 €	Ludisports :	5 235 €
Remboursement sur salaire :	27 532 €	Compensation TP :	8 833 €

*FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

*DGF : Dotation Globale de Fonctionnement